

CFPPA-UFA Tél : 04 74 20 44 66

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole57 avenue Charles de Gaulle - BP 83
38261 LA COTE ST ANDRE Cedex

Siret : 193 818 192 00026

Numéro d'activité : 82.38.P000838

Courriel : cfppa.cote-st-andre@educagri.fr

Site internet : www.formagri38.fr



Licence ECPA

Eco-Conseil en Productions Agricoles « agro-écologie »



Objectifs de la formation

Les métiers de l'agro écologie représentent des professions de plus en plus stratégiques pour développer l'agriculture de demain.

L'objectif de la licence professionnelle «Eco-Conseil en Productions Agricoles» est d'apporter des compétences solides et reconnues en agro écologie pour identifier des solutions techniques aux questions phytosanitaires, énergétiques, de biodiversité ou encore de circuits économiques.

Organisation et conditions d'accès à la formation

Au CFPPA/UFA, La licence est organisée par la voie de l'apprentissage sur une année avec :

- > 14 semaines en centre de formation (Université Grenoble-Alpes/CFPPA)
- > 38 semaines en entreprise (dont 5 semaines de congés payés),



(Calendrier disponible sur le site web)



TAUX RÉUSSITE 2022 : 100 %
RÉUSSITE 2021 : 95 %
RÉUSSITE SUR 3 ANS : 98%



INSERTION des diplômés à 1 an
> 2021 : 100%
> 2020 : NC



SATISFACTION 2022 : 57/10
SATISFACTION SUR 3 ANS : NC



DUREE
> 1 an



EFFECTIF
> 10 à 18 personnes



PROCHAINE SESSION
> Septembre 2023

DELAIS D'ACCES

> Minimum 7 jours après la signature du contrat d'apprentissage ou obtention du financement



CONTACT

> sophie.foret@educagri.fr

> mathieu.loubiat@univ-grenoble-alpes.fr

> muriel.lascar@univ-grenoble-alpes.fr

> Pierrette Glenat : 04.76.51.46.49

Programme de la formation

Unité d'Enseignement	Contenus	Volume Horaire (indicatif)
UE0	Bases Fondamentales et mise à niveau (prérequis de la formation)	28h – 0 ECTS
UE1	Bases théoriques et conceptuelles en biologie, écologie, agronomie	105h - 9 ECTS
UE2	Les grands enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux placés dans la perspective de l'exploitation agricole	56h - 3 ECTS
UE3	Réglementation et aspects juridiques.	28h - 3 ECTS
UE4	Conduite du changement et conseil	70h - 6 ECTS
UE5	Diagnostic de l'exploitation agricole	42h - 6 ECTS
UE6	Itinéraires techniques et solutions pour une agriculture éco-compétitive	63h - 6 ECTS
UE7	Projet tuteuré	60h – 6 ECTS
UE8	Rapport de mission	Stage - 21 ECTS

Les périodes en entreprises doivent être effectuées dans toute structure ayant des activités en lien avec avec l'agriculture.

Méthodes et modalités pédagogiques

Le CFPPA pratique différentes modalités pédagogiques pour faciliter l'apprentissage : travaux individuels, travaux de groupe, visites, cours théoriques, travaux dirigés et travaux pratiques, témoignages et études de cas.

Conditions d'admission

Apprentissage

- > Être titulaire d'un BTS ou de certains DUT ou 2ème année de licence en sciences
- > Avoir moins de 30 ans et/ou un statut de travailleur handicapé,
- > Signer un contrat d'apprentissage

Formation continue

- > Être titulaire d'un BTS ou de certains DUT ou 2ème année de licence en sciences
- > Obtenir un statut de stagiaire de la formation professionnelle.
- > Justifier d'une année d'activité professionnelle.

TOUS LES CANDIDATS DOIVENT :

- > Se pré-inscrire sur la plateforme de l'université de Grenoble Alpes à partir de février
- > Participer à des entretiens. L'objectif de ce temps est de vous aider à bien choisir votre formation et à appréhender votre statut de prise en charge et vos possibilités de financement.

Ces démarches peuvent être engagées dès les mois de février-mars. Rendez-vous lors de nos journées portes ouvertes mi-mars.

Tarifs et conditions financières

Apprentissage

- > Formation prise en charge par les OPCO (branches professionnelles), pour consultation des tarifs selon les OPCO : www.francecompetences.fr/fiche/apprentissage-nouvelle-version-du-referentiel-des-niveaux-de-prise-en-charge-des-contrats/ Statut de salarié durant l'apprentissage.

Formation continue

- > Entre 10 et 14 euros / heure (tarif voté en CA). Devis transmis dans un délai de 10 jours après entretien et étude de votre parcours individualisé.
- > En fonction du statut du candidat à son entrée en formation, et dans la limite de l'enveloppe de financement, il peut bénéficier d'une prise en charge totale ou partielle du coût pédagogique ainsi que d'une rémunération.
- > Formation éligible au CPF, aux dispositifs de financement région et Pôle Emploi, au PTP (projet de transition professionnelle), à Vivéa, à l'AGEFIP...

Obtention du diplôme

Le diplôme s'obtient par la validation de :

- > 6 Unités d'enseignement évaluées en contrôle continu (épreuves écrites, pratiques, orale ou dossier)
- > 2 Unités d'enseignement obtenues après soutenance orale du projet tuteuré et du rapport de mission (notation de la mission en entreprise)

Au total 60 crédits européens sont délivrés avec ce diplôme.

Débouchés et poursuites d'études

La licence professionnelle est une formation à finalité professionnelle.

Les débouchés existent dans une pluralité de structures : chambres d'agriculture, collectivités territoriales, entreprises agricoles, coopératives...

Les métiers après la Licence :

- Techniciens agricoles dans les domaines de la production (végétale, animale, horticole, arboricole et maraîchère, gestion d'entreprise)
- Techniciens de coopérative d'approvisionnement en produits phytosanitaires, engrais et matériels agricoles
- Techniciens de chambres consulaires, collectivités locales et territoriales
- Techniciens d'instituts techniques et de bureaux d'études
- Formateurs techniques dans les métiers de la production agricole
- Agriculteur performant dans une agriculture écologiquement intensive.

La poursuite d'études reste rare mais possible.

1 établissement public, 5 centres



Le CFPPA de La Côte Saint-André, établissement agricole public, vous propose aussi :

- > Baccalauréat Professionnel CGEA Cdte Gestion de l'Entreprise Agricole
- > Le BTS PA Productions Animales
- > Le Brevet Professionnel REA Responsable d'Entreprise Agricole
- > Le Titre Berger-Vacher d'Alpage
- > Le BTS GPN : "Gestion et Protection de la Nature"
- > La Licence ECPA "Eco-Conseil en Productions Agricoles"
- > Le Titre Apiculteur ou le CS Apiculture
- > Des formations courtes : Certiphyto, CCTROV (ex CAPTAV)...